

REUNION DE CONSEIL 04 octobre 2011 à 19 heures

Le quatre octobre deux mil onze à dix neuf heures, les membres du conseil municipal de Quiers sur Bezonde légalement convoqués le 29 septembre 2011 se sont à la mairie sous la présidence de Monsieur Petat Eric, Maire.

Convocation éditée le 26.09.2011, envoyée par mail le 29.09.2011

Présents : PETAT Eric, PILTE Patrice, PAVARD Michèle, ARCHENAUULT Pascale, ROILLE Bruno, LEJEAU Luc, COUROUX Michel, CHAVANEAU Philippe, DELAVEAU Cécile, BEAUVALLET Maurice, BARBEILLON Véronique, ASSELIN Marie-Claude. POTTEAU François.

Absents excusés : CHAOUAT Maurice, BEAUVALLET Magali

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 13

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des différentes phases d'élaboration du PLUI en présence des bureaux d'études chargés de la réalisation du projet
- Bail IDB
- Bail emphytéotique avec HAMOVAL parcelle ZI 208
- Définition des taux applicables sur les constructions à compter du 1^{er} janvier 2012
- Construction bâtiment services techniques, résultat de l'appel d'offres
- Rectification budget lotissement primitif 2011, réintégration des stocks et opérations pour solder le budget sur l'exercice 2011
- Présentation des rapports prix et qualité 2010 des services assainissement et eau potable
- Informations diverses : suppression de la taxe municipale sur l'électricité, transferts d'un pouvoir de police administrative spéciale dans le cadre des ordures ménagères et du SPANC
- Questions diverses

PRESENTATION DES DIFFERENTES PHASES D'ELABORATION DU PLUI EN PRESENCE DES BUREAUX D'ETUDES CHARGES DE LA REALISATION DU PROJET

Dans le cadre l'élaboration du PLUI, Monsieur Roumet du cabinet ROUMET-GUITEL sollicite le conseil sur plusieurs sujets comme l'habitat, les zones rurales, les zones urbaines, la qualité des constructions, l'utilisation des énergies renouvelables. Le conseil n'avait pas encore abordé les sujets et certaines questions les interpellent, chacun essaie de trouver une réponse ou propose une idée, des dialogues se créent autour des sujets comme le monde agricole en milieu urbain ou les nouvelles cultures qui pourraient être promues grâce aux aménagements de certaines zones.

Ces discussions, échanges sont productifs et vont révéler très certainement dans les semaines à venir des similitudes ou des contradictions entre les communes du canton.

Monsieur Roumet précise aussi le caractère de la chartre paysagère qui n'est là que pour guider les élus dans une démarche environnementale sans pour autant être un document juridiquement opposable.

Un rendez-vous est pris pour une visite de la commune en présence des élus le 3 novembre à 9 heures.

Monsieur Petat cite d'autres rencontres pour l'élaboration de la chartre paysagère, les ateliers thématiques.

COMMUNE de QUIERS SUR BEZONDE

Tel : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : www.quiers-sur-bezonde.fr Email : mairie@quiers-sur-bezonde.fr

Réunion de conseil du 04.10.2011

3 6 2011.32

BAIL IDB

Le conseil décide de signer un bail précaire avec la société IDB pour l'occupation de leurs locaux par les services techniques, le prix fixé est de 400.00 € net à compter du 1^{er} août 2011 et ce jusqu'à l'évacuation totale des lieux qui devrait intervenir en début d'année 2012.

La société IDB sera informée de cette décision afin d'établir le bail. Le conseil autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer le bail qui sera établi sous privé.

La dépense est prévue au compte 6132 pour la somme de 2 000.00 €, prélevée sur le compte dépenses imprévues fonctionnement.

3.6.2011.33

MISE A DISPOSITION HANGAR AGRICOLE

Depuis que les locaux services techniques ont été vendus à la société IDB une partie du matériel agricole, routier a été stockée dans un hangar agricole.

Le conseil décide d'allouer à Monsieur Métier Antony une indemnité pour mise à disposition d'un hangar agricole durant les travaux de construction du local technique pour un montant de 100.00 € par mois pour l'année 2011.

Cette dépense sera imputée sur le compte 6132 qui sera approvisionné par le compte dépenses imprévues fonctionnement.

7.2.2 2011.34

DEFINITION DES TAUX APPLICABLES SUR LES CONSTRUCTIONS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2012

Lors des précédentes réunions, le conseil a été informé de la nouvelle réglementation sur les taxes d'urbanisme, la TLE est supprimée, elle est remplacée par la taxe d'aménagement modulable.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide d'appliquer le taux de 3 % sur tout le territoire de la commune hormis sur la zone UCa, une partie du hameau de la Baraudière zone UD et sur les parcelles longeant la RD 39 situées sur des zones UD et UC où il sera appliqué un taux de 20 %. Les limites sont transcrites sur les plans du PLU.

Les secteurs concernés par le taux de 20 % sont des ensembles mal desservis par les réseaux et qui devront faire l'objet d'extension de réseaux, assainissement collectif, électricité, défense incendie.

La décision sera affichée à l'extérieur de la mairie, ainsi que les zones concernées, les délimitations représentent des zones du PLU ou des parcelles.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

1.1.1.2011.35

CONSTRUCTION BATIMENT SERVICES TECHNIQUES, RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES

L'appel d'offres a donné le résultat suivant :

Lot	ENTREPRISES	Montant HT	TVA	Montant TTC
1	Entreprise BOUGREAU	48 155.94 €	9 438.56 €	57 594.50 €
2	Entreprise PLACIER	132 263.42 €	25 923.63 €	158 187.05 €
3	Entreprise TAVERNIER	9 306.70 €	1 824.11 €	11 130.81 €
4	Entreprise COELHO	9 924.19 €	1 945.14 €	11 869.33 €
5	Entreprise TAVERNIER	3 314.10 €	649.56 €	3 963.66 €
6	Entreprise PERRET	16 908.65 €	3 314.10 €	20 222.75 €
7	Entreprise THIERRY	4 941.06 €	968.45 €	5 909.51 €
8	Entreprise NEYRAT	6 706.20 €	1 314.42 €	8 020.62 €
9	Entreprise COELHO	3 336.35 €	653.92 €	3 990.27 €
10	Entreprise KUFIT	2 341.55 €	458.94 €	2 800.49 €
11	Entreprise EXEAU	97 149.00 €	19 041.20 €	116 190.20 €
12	Entreprise EXEAU	15 600.00 €	3 057.60 €	18 657.60 €
		349 947.16 €	68 589.63 €	418 536.79 €

Travaux 418 536.79 € TTC dont 40 109.05 € correspondent des options pour les

LOT N° 1 espace lavage 1 250.00 €

LOT N° 6 option 1 éclairage extérieur 2 166.10 €

option 2 interrupteur crépusculaire 392.69 €

LOT N° 11 option 1 voirie lourde en enrobé noir 17 400.00 €

option 2 récupération des eaux pluviales 12 000.00 €

Les dépenses annexes maîtrise d'œuvre, raccordements aux réseaux représentent la somme de 32 026.01 € TTC.

A récupérer sur ces travaux :

FCTVA 69 765.14 €

RESERVE PARLEMENTAIRE 16 000.00 €

DTRE 79 000.00 €

CONSEIL GENERAL 54 000.00 €

SOIT **218 765.14 €** et un coût définitif pour la commune **231 797.66 €**

Le bâtiment actuel a été vendu 230 000.00 €.

Après avoir entendu ces informations, le conseil autorise le Maire ou un Adjoint à signer les marchés et toutes les pièces attachées à ce dossier.

COMMUNE de QUIERS SUR BEZONDE

Tel : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : www.quiers-sur-bezonde.fr Email : mairie@quiers-sur-bezonde.fr

Réunion de conseil du 04.10.2011

7.1.1.2011 36**RECTIFICATION BUDGET LOTISSEMENT PRIMITIF 2011, REINTEGRATION DES STOCKS ET OPERATIONS POUR SOLDER LE BUDGET SUR L'EXERCICE 2011**

Le budget lotissement mis en place en mars 2011 doit être réajusté. En effet les entrées et sorties de stock des terrains aménagés n'apparaissent pas et par conséquent le budget prévisionnel est déséquilibré.

Les opérations suivantes devront être intégrées sous forme d'une décision modificative :

En dépenses investissement :

001	D 001	R	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	89 435.00
040	D 3351	OS	Terrains	-7 000.00
040	D 3354	OS	Etudes et prestations de service	-650.00
040	D 3355	OS	Travaux	107 738.00
				189 523.00

Dépenses de fonctionnement

011	D6015	R	Terrains à aménager	17 593.00
011	D 6045	R	Achats études, prestations de services	610.00
011	D 608	R	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	1 800.00
65	D 6522	R	Reversement de l'excédent des budgets annexes	-10 653.00
042	D 7133	OS	Variations des encours de production de biens	89 435.00
042	D 71355	OS	Variations des stocks de terrains aménagés	100 088.00
043	D 605	OI	Achat de matériel équipements et travaux	-1 700.00
043	D 608	OI	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	-650.00
043	D 6015	OI	Terrains à aménager	-7 000.00
				189 523.00

Recettes d'investissement

040	R 3355	OS	Travaux	87 735.00
040	R 3555	OS	Terrains aménagés	10 2438.00
040	R 3354	OS	Etudes et prestations de service	-650.00
				189 523.00

Recettes de fonctionnement

002	R 002	R	Résultat de fonctionnement reporté	89 435.00
042	R 71355	R	Variation des stocks de terrains aménagés	100 088.00
				189 523.00

Cette décision sera transmise à la Sous – Préfecture et à la Trésorerie de Lorris.

9.4.2011.37

PRESENTATION DES RAPPORTS PRIX ET QUALITE 2010 DES SERVICES ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

Ces rapports ont été transmis aux conseillers par mail. Il est fait quelques remarques en particulier la baisse de consommation.

Le conseil approuve les rapports prix qualité des services assainissement collectif et eau potable 2010.

PERSONNEL COMMUNAL, MISE A JOUR DES EFFECTIFS, RECRUTEMENT

Actuellement le tableau des effectifs fait apparaître :

4 postes	adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe 35 heures pourvu
1 poste	adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe 35 heures non pourvu
1 poste	adjoint technique territorial principal 1 ^{ème} classe 35 heures non pourvu
1 poste	adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe 9/35 ^{ème} pourvu

Les postes administratifs restent inchangés.

Le conseil décide de conserver le tableau des effectifs tel qu'il est.

7.5.3.2011.38

REQUETE DE MONSIEUR LE PREFET

Monsieur le Préfet demande que la commune active la subvention dédiée au Refuge de Chilleurs sous peine d'être dans l'obligation de créer une fourrière communale.

Subvention d'un montant de 354.64 €

Le conseil après avoir entendu cette demande, décide de programmer cette dépense sur 2011 et de prélever cette somme sur les dépenses imprévues :

657415	+ 355.00
022	- 355.00

3.5.1.2011.40

DECLASSEMENT CHEMIN RURAL

Monsieur Allion Jean-Pierre souhaite acquérir une partie d'un chemin communal qui est depuis de nombreuses années complètement envahi par les broussailles. Il fait partie du chemin de la Madeleine à la Brossardière. Il faut dans un premier temps déclencher une enquête publique pour le déclasser, le borner, et valider le prix en réunion de conseil dès que toutes les étapes auront été réalisées.

Le conseil n'est pas défavorable à cette demande, il est dit qu'il devra être pris un maximum de précautions pour vérifier que ce chemin est vraiment en friche, qu'il ne dessert aucun autre terrain. Dans le cas où ces paramètres seront respectés, une enquête publique pourra être mise en place et les riverains, les visiteurs, seront avertis par un pancartage sur le terrain devant les chemins de la Baraudière, la Madeleine (commune de Bellegarde) dans le hameau de la Baraudière et en mairie.

7.5.3.2011.39

ROSES ET VACANCES

L'association reçoit pendant le mois de juillet des enfants des communes du canton dans le cadre du centre aéré. Il avait été demandé que les communes versent une part qui ne peut être prise en charge ni par les parents ni par l'association (accord CAF). En 2010, le conseil a accepté le principe de verser une participation correspondante à la somme restante soit

COMMUNE de QUIERS SUR BEZONDE

Tel : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : www.quiers-sur-bezonde.fr Email : mairie@quiers-sur-bezonde.fr

Réunion de conseil du 04.10.2011

entre 700 voire 1 000.00 € par an, la participation 2010 a été payée sur 2011. Pour éviter d'avoir toujours un décalage d'une année entre la charge financière de l'association et le versement de la subvention, il faudrait que la commune verse cette année la participation 2011 soit 1 092.70 € et inscrive au budget primitif 2012 environ la même somme.

Le conseil approuve cette démarche et décide de créer cette nouvelle dépense sur 2011, de l'inscrire sur le compte 657458 pour 1 093.00 € et de prélever la somme sur les dépenses imprévues fonctionnement compte 022

1.1.1.2011.41

HOTEL

Les études de marché et de faisabilité pour la création d'un hôtel sur la commune ont été confiées à la société KPMG pour la somme de 9 500.00 € HT. Cette somme est imputée sur le compte 203 dans la mesure où cette étude peut donner lieu à des travaux. Le compte 203 a été alimenté dans ce but lors du vote du budget primitif 2011.

7.1.1.2011.42

AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE

Pour lancer une procédure de demande d'offres de prix aux entreprises. Il faudrait que l'on reprenne ensemble les priorités, les matériaux,...pour le descriptif soit plus précis.

Le Syndicat de Pays a été consulté, nous pourrions prétendre à 40 % de subvention sur les plantations et potentiellement 40 % sur la piste cyclable.

Interroger une société pour avoir une estimation, il est dit qu'il faudra prendre en compte tous les réseaux agricoles, ne pas planter des essences qui encombreraient les réseaux, mais aussi choisir des végétaux qui génèrent peu d'entretien ...

Le conseil après avoir entendu ces informations décide de mettre en activité ce projet sur l'exercice 2012 et de commencer à travailler sur le sujet. Le Syndicat de Pays qui n'a pas encore répondu à notre demande fera l'objet d'une relance et il sera ajouté à notre demande un nouvel argument concernant l'aménagement de la piste cyclable. En effet cette piste qui permettra de joindre le centre bourg et le sud de la commune, peut être utilisée par les enfants de l'école qui peuvent ainsi rejoindre en toute tranquillité leur domicile.

Il est dit aussi que les aménagements qui seront réalisés ne devront pas créer trop d'entretien tant sur les haies que sur la piste.

Pour permettre l'engagement de ce projet le conseil décide d'allouer la somme de 10 000.00 € sur le programme existant 2312 201104 et de prélever la somme sur le compte 2312 201113.

7.3.1.2011.43 PRET N° 0512113

EMPRUNT RESTAURANT DECISION DU MAIRE

Monsieur Petat informe le conseil qu'il a réalisé le rachat du prêt restaurant aujourd'hui au taux de 3.41 % et des indemnités de 9 900.00 € à verser avant le 25 novembre 2011, date de la prochaine échéance.

Les annuités de ce prêt qui étaient actuellement calculées sur un taux révisable, durant les 8 ans et 6 mois à venir les remboursements seront basés sur un taux fixe.

Les indemnités de rachat seront imputées sur le compte 6618 qui pour palier à cette dépense sera agrémenté de la somme de 9 900.00 € prélevée d'une part sur le compte 6611 pour la somme de 3 000.00 € et 6 900.00 € sur le compte 022 dépenses imprévues

7.1.1.2011.44

ZONE HUMIDE : empierrement chemin d'accès à la charge de la commune.

Dans le cadre de la création de la zone humide, la société EXEAU attributaire du marché demande à ce qu'il soit réalisé un chemin empierré pour évacuer la terre. Un devis de 7 500.00 € HT comprend la fouille et le remblai en calcaire sur 30 cm.

Cette dépense est inscrite au compte 2312 201102 opération zone humide et la somme est prélevée sur le compte 020 dépenses imprévues investissement.

7.1.1.2011.45

PLANTATIONS

Monsieur Petat demande au conseil son avis sur les plantations à venir en particulier sur les deux terrains route d'Auvilliers qui borde le chemin menant au nouveau forage.

Le conseil approuve ce projet et dit qu'il sera réalisé en 2012. Pour permettre la réalisation de ces plantations Patrice Pilté a demandé l'aide du CRPF qui conseillera sur les essences à planter. La création de ces plantations doit faire l'objet d'une ouverture de crédit qui représente 7 000.00 € sur le compte 21721, somme qui sera prélevée sur le compte 020 dépenses imprévues investissement.

Dans le même secteur, il est question d'élaguer les peupliers pour leur donner plus de force et de vigueur, il sera fait appel à un élagueur.

7.1.1.2011 46

Concours des maisons fleuries

Dans le cadre du concours annuel des maisons fleuries, il a été demandé par la Trésorerie que le conseil liste les prix offerts aux fleurisseurs.

Chaque année les membres de la commission environnement communal et développement durable proposent une note pour le fleurissement des maisons dont les propriétaires ou locataires se sont inscrits au préalable

Les notes vont de 0 à 20, les notes en dessous de 5 ne reçoivent pas de récompense.

Pour les autres notes les prix sont attribués de la manière suivante :

- | | |
|-----------------|---------|
| ➤ 5.00 à 7.40 | 10.00 € |
| ➤ 7.50 à 8.90 | 15.00 € |
| ➤ 9.00 à 14.90 | 20.00 € |
| ➤ 15.00 à 15.90 | 30.00 € |
| ➤ 16.00 à 20.00 | 40.00 € |

Les prix représentent un bon d'achat à retirer auprès des commerçants du canton.

Les entreprises concernées facturent à la commune une somme globale en restituant les bons.

La dépense est prévue au compte 6132. Ce barème est reporté d'une année sur l'autre, en cas de modification dans le règlement du concours, le conseil prendra une nouvelle délibération.

HAIE TENNIS suppression

Maintenant que la haie plantée le long de la ligne de chemin de fer a pris une bonne hauteur, le conseil souhaite que la haie entourant le tennis soit supprimée, cela donnera une autre vision de l'école.

Cette étape avant le réaménagement du secteur jeu, sera réalisé sur le dernier trimestre 2011. Le conseil s'interroge sur le devenir du tennis, faut-il le conserver, ou le supprimer, équiper le terrain d'autres jeux du style « citystade », ou aménager des parkings pour les écoles...

COMMUNE de QUIERS SUR BEZONDE

Tel : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : www.quiens-sur-bezonde.fr Email : mairie@quiens-sur-bezonde.fr

Réunion de conseil du 04.10.2011

Il est rappelé que la commune va bénéficier d'aide pour l'aménagement d'espaces publics dans le cadre des Cœurs de Villages.

VENTE DES RAILS: les travaux devraient intervenir première quinzaine d'octobre. L'entreprise est informée qu'il y a un pont supplémentaire à récupérer.

TRAVAUX EN COURS : faïences et sols salle polyvalente, menuiseries semaine 41, panneaux signalisation, bicross barre de sécurité devis en cours SGCM doit le donner très rapidement et il pourra si la commune retient son devis organiser les travaux avant la fin de l'année.

TRAVAUX A VENIR : aménagements sécurité, rue de la mairie, croisement rue du Grand Orme subvention à hauteur de 72 % par le conseil général, aménagement espaces publics financés à hauteur de 40 % dans le cadre des Cœurs de villages, travaux de voirie, aucun en 2011.

Restructuration mairie et salles de réunion. Monsieur Petat a rendez-vous avec Monsieur Gaillard pour lui présenter le projet (conserver une salle de réunion, installer des sanitaires, un escalier pour accéder aux archives et au logement, revoir le principe peut-être créer des petites salles de réunion..., et créer en bas un accueil public et des bureaux).

MANIFESTATIONS : salon Nature et Cité, réunion mondialisation 21.10.2011, + expo photos concours CCBEL, expo champignons, 11 novembre, marché de Noël, arbre de Noël, colis, comice 2012 (fixer une date de réunion), vœux 2012, repas CCAS,.
Vœux 2012 : vendredi 27 janvier 2012, repas CCAS : dimanche 4 mars 2012.
Pour le comice il est proposé une rencontre le 28 octobre 2011 à 20 heures à la salle polyvalente.

INFORMATION SUR LES DISCUSSIONS ENGAGEES AVEC TDF DANS LE CAS D'UN AGRANDISSEMENT DE LA DECHETTERIE

TDF s'est exprimé au sujet d'un futur agrandissement de la déchetterie et a donné des indications quant aux servitudes qui devront être mises en place pour leur permettre d'accéder au pylône et qui paraissent très abordables. Monsieur Petat a déjà donné cette information à la CCBEL lors d'un bureau restreint. Il va répondre au SICTOM en leur proposant l'agrandissement en longueur. Il donnera au SICTOM un délai pour répondre, approuver ou désapprouver la proposition.

Dans le cas où cet agrandissement pourrait se faire, il faudra éviter de mettre des matériaux trop prêt du futur site pour ne pas avoir à les reprendre plusieurs fois.

Commission révision des listes électorales

28 octobre 2011 19 heures et 06 décembre 2011.18 heures salle de la mairie

Bureaux de vote : demander à la préfecture s'il est encore possible de déplacer les bureaux de vote pour les mettre dans l'école, anciennes classes.

Plus rien n'étant l'ordre du jour la séance est levée à vingt trois heures trente.

COMMUNE de QUIERS SUR BEZONDE

Tel : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : www.quiers-sur-bezonde.fr Email : mairie@quiers-sur-bezonde.fr

Réunion de conseil du 04.10.2011

COMMUNE de QUIERS SUR BEZONDE

Tel : 02.38.90.10.58 – Fax : 02.38.90.29.13

Site Internet : www.quiens-sur-bezonde.fr Email : mairie@quiens-sur-bezonde.fr

Réunion de conseil du 04.10.2011